

N° 4

Conseil Municipal

Réunion du 7 Juin 1989

Compte rendu

adopté à la séance du 9 Octobre 1989.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire – Mesdames, Messieurs, j'ouvre la réunion du Conseil Municipal de la Ville de Lille et je demande à Monsieur DEPERNE de bien vouloir remplir l'office de Secrétaire de séance.

(Monsieur DEPERNE procède à l'appel nominal)

Présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BRACQ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mmes CAPON, CARON, MM. CATESSON, COLIN, DAUBRESSE, Mmes DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DEPERNE, DEREUX, DESAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, HASCOET, IFRI, JAGU, KANNER, Mme MATTIGHELLO, M. MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, Mme PETIT, MM. PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, SINAGRA, Mmes STANIEC-WAVRANT, STIKER, M. SULMAN, Mme TANGHE-LEGUEVEL, MM. TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, MM. DELANNOY, DEMAILLE, Mme D'ERCEVILLE, M. DEROSIER, Mmes SEGARD, STALH.

Monsieur le Maire – Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord saluer les Lilloises et les Lillois qui assistent ainsi que la Presse à cette réunion dont je souligne le caractère particulier puisqu'elle a pour objet la mise en place de la Communauté Urbaine de Lille.

Je souhaiterais que les Lilloises et les Lillois qui sont ici soient en mesure de comprendre le mode de répartition des sièges qui est nécessairement un peu compliqué.

En effet, je dirai, en simplifiant, que dès lors que des Conseils Municipaux ont été élus et installés dans les 87 communes de la Communauté Urbaine de Lille, il faut mettre en place au deuxième degré le Conseil Communautaire.

Pour ce faire, la loi dispose que le Conseil Communautaire c'est 100 Conseillers qui sont élus dans les conditions suivantes :

Le chiffre de la population soit 1.100.000 personnes, divisé par le nombre de sièges, soit 100 donne un quotient égal à 11.000.

Toutes les villes dont la population est supérieure au quotient obtiennent un siège au moins et autant de sièges supplémentaires par fraction de onze mille habitants.

Les Communes ayant un chiffre de population inférieur au quotient, sont rassemblées en groupement électoral de façon qu'ainsi, elles puissent désigner des représentants communs puisqu'elles ne peuvent pas avoir leur propre représentant.

Il y a 6 ans, nous avons appliqué une disposition de la loi qui permet de porter à 140 le nombre des délégués.

Il est compréhensible qu'il y ait des dispositions de ce genre dans la loi sur la coopération municipale à la Communauté Urbaine, il est également souhaitable que le plus grand nombre possible de communes soient associées, soient représentées.

Pour accroître encore cette participation des petites communes il faut que les grandes villes abandonnent un certain nombre de sièges qui devraient leur être attribués.

La loi est d'une très très grande souplesse, mais l'accord des communes sur la répartition des sièges requiert une condition qui est draconienne : il faut obtenir l'accord au moins des 2/3 des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant plus des 3/4 de la population ou des 3/4 des Conseils Municipaux des communes concernées représentant plus des 2/3 de la population. C'est ce qu'on appelle une majorité qualifiée.

Si ces conditions sont réunies, le Préfet entérine l'accord amiable fixant à 140 le nombre de sièges et arrête leur répartition entre les communes sur la base de l'accord intervenu.

Le Conseil Communautaire peut donc être mis en place.

En général cela se passe ainsi pour tous les Conseils communautaires.

Quant à nous cela s'est passé différemment. On a pris l'habitude que ce soit autrement à Lille, une triste habitude d'ailleurs. Il est grand temps que cela puisse

changer. Tout le monde le souhaite. On ne peut pas rester avec des dossiers bloqués, il est absolument essentiel que cette Communauté puisse repartir, régler les problèmes et faire face à la situation.

Un journaliste me disait récemment que selon les résultats d'une enquête qui seront publiés dans les jours qui viennent et compte tenu des critères choisis par son hebdomadaire, il y aurait deux villes en tête en France, compte tenu de tous les classements opérés, qui soient susceptibles de profiter au mieux de la construction européenne, c'est Paris et Lille.

Chacun le sait, ce ne sera pas systématique encore faudra-t-il beaucoup de bonne volonté, d'imagination, mais on s'accorde à penser que la mise en place de l'Europe, l'engagement de l'acte premier européen, peut avoir des conséquences bénéfiques pour la Ville de Lille. Raison de plus pour nous investir, raison de plus pour avancer, régler nos problèmes, aller au devant du développement qui nous est promis.

Or, nous avons vraiment connu des difficultés pour déterminer la composition de l'Assemblée Communautaire.

Afin d'appliquer la réglementation que je viens de rappeler, il a fallu mettre en place une Commission des bons offices.

Le Président de la Communauté a convoqué la Commission des bons offices, convoqué l'assemblée des maires de toutes les communes. Au niveau de l'assemblée des maires, aucune solution n'a pu être dégagée. La Presse a d'ailleurs repris ces débats et l'information qu'elle en a donnée était tout à fait juste.

A la Commission des bons offices tout a été bloqué, et finalement c'est une partie de bras de fer qui s'est jouée entre tous ceux qui avaient à résoudre ce problème : trouver une majorité qualifiée.

C'est compréhensible, la gauche avait 2 ou 3 voix de majorité sur 100 sièges ; elle était désireuse de maintenir 140 sièges puisque les petites communes avaient pris l'habitude d'être au Conseil communautaire, il était impensable en raison des répercussions tout à fait négatives qui s'en seraient suivies de proposer aux petites communes de descendre de 140 à 100 sièges.

Les petites communes veulent être toutes représentées. On arrivait à cette situation difficile que la majorité établie sur 100 sièges se trouvait inversée si on assurait la représentation de toutes les communes dans n'importe quelles conditions, c'est-à-dire avec uniquement la préoccupation de leur accorder un siège au Conseil Communautaire.

Au terme de discussions qui devenaient impossibles au niveau de la Commission des bons offices, au niveau de l'assemblée des Maires, ce sont les groupes politiques qui ont discuté.

En ce qui concerne Lille c'est Monsieur ROMAN, au nom des socialistes, étant Président du groupe socialiste à la Communauté Urbaine, qui a mené la discussion qui a suivi, avec Monsieur DAUBRESSE, Monsieur DEMONCHAUX, Monsieur DHINNIN, discussion laborieuse, vous vous l'imaginez.

Ou bien c'était l'affrontement, et on risquait d'avoir une Communauté bloquée avec des dossiers qui ne sortaient pas ; ou bien, comme je l'ai répété maintes fois, on estimait qu'on était dans une assemblée au 2ème degré (l'affrontement a eu lieu au 1er degré, c'est-à-dire lors des élections municipales où chacun s'est présenté avec son étiquette et à l'issue desquelles les citoyennes et citoyens ont tranché) et à ce stade il est essentiel qu'une coopération s'instaure.

Il faut que cette Communauté fonctionne. Il faut que des règles soient prises au niveau de l'institution.

C'est cet accord qui est intervenu, et il se traduit par une délibération.

**89/270 Communauté Urbaine de Lille – Renouvellement du Conseil
Application de l'article L 165-26 du Code des communes
Proposition d'accord amiable.**

Cette délibération, vous le comprenez maintenant, doit être votée telle qu'elle est rédigée par tous les Conseils Municipaux pour parvenir à cette majorité qualifiée. Ce n'est que si elle était votée dans les Conseils Municipaux représentant les 2/3 des communes et plus des 3/4 de la population, ou l'inverse, que le Conseil Communautaire peut être élu et que, par conséquent, la Communauté peut être mise en place.

L'accord que la Commission des bons offices et l'assemblée des Maires ne sont pas parvenus à déterminer, est intervenu au niveau des groupes politiques.

Je vais demander à Monsieur Bernard ROMAN qui a suivi toutes ces péripéties, les a même animées (je le félicite d'ailleurs, lui et ses interlocuteurs, d'être parvenus à un accord) de nous expliquer les termes de cet accord afin qu'ensuite nous puissions en discuter avant qu'il ne soit soumis à vos suffrages.

M. ROMAN – Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire a largement brossé le tableau dans lequel s'est déroulée la préparation de cet accord, et je serai donc assez bref dans mon propos introductif afin de laisser s'exprimer les différents Groupes avant que le vote de cette délibération n'intervienne.

Je voudrais simplement ajouter quelques mots sur le processus qui nous a menés à cet accord qui est, je crois, un accord très important pour la Communauté ; en tous cas ceux qui, dans cette Métropole, sont des spectateurs attentifs, ou des acteurs du développement de cette Métropole, doivent aujourd'hui partager cet avis.

Nous sommes partis d'un double constat après un certain nombre de péripéties qui nous empêchaient de mener le dialogue.

– Le premier constat est celui des atouts fantastiques qui s'ouvrent à la Métropole.

– Le deuxième constat c'est celui de l'incapacité dans laquelle nous étions au niveau de l'outil, qui est l'outil de développement de cette Métropole, d'être à la hauteur de ses ambitions.

On pourrait prendre plusieurs exemples pour l'illustrer mais puisque nous sommes à Lille et qu'on peut l'illustrer par un dossier lillois, je veux rappeler dans quelles conditions, parce que nous étions à la Communauté dans une logique d'affrontements politiques, nous avons refusé dans cet établissement – alors que l'ensemble du Conseil Municipal de Lille le souhaitait, toutes tendances confondues – nous avons refusé de réviser notre position sur le plafond légal de densité freinant ainsi le développement de la ville de Lille, il y a maintenant deux ou trois ans.

Je pourrais prendre l'exemple du Métro sur lequel le Gouvernement attend une réponse précise du Conseil de Communauté, réponse qui ne vient pas, ce qui fait dire à Monsieur le Maire qu'un certain nombre de dossiers sont bloqués.

Il fallait donc, partant de ce constat, se placer dans une situation d'assemblée du deuxième degré, comme l'a dit Monsieur MAUROY à l'instant, refuser la stratégie d'affrontement et rechercher, non pas le consensus mou, mais rechercher au niveau d'une assemblée du 2ème degré à dépasser un certain nombre de points de vues différents sur des solutions à apporter à un certain nombre de problèmes que nous souhaitions régler les uns et les autres.

C'est ce que nous avons voulu faire.

Sans nier nos différences politiques, nos différences d'appréciation sur telle ou telle solution technique de tel ou tel dossier, nous avons voulu marquer notre volonté d'arriver à nous entendre pour gouverner ensemble l'outil du développement de cette Métropole dans les années qui viennent, années pendant lesquelles les aides seront particulièrement importantes à saisir pour cette Métropole.

Nous sommes donc arrivés à cet accord qui a la particularité d'être un accord sur la composition du Conseil de Communauté, mais parce qu'il fallait dépasser un certain nombre de difficultés que nous rencontrions justement sur cette stratégie d'affrontement c'est un accord qui va beaucoup plus loin, qui fait références à la fois au fonctionnement de cette Communauté Urbaine, aux orientations programmatiques qui n'ont rien de révolutionnaires pour l'ensemble de ceux qui siègent à la Communauté Urbaine depuis quelques années, mais qui formalisent simplement des orientations fortes que nous voulons pour répondre à un certain nombre de dossiers importants de cet établissement et qui touchent aussi à l'exécutif qui sera chargé de les mettre en place.

Nous sommes arrivés à un accord. Monsieur le Maire a rappelé dans quelles conditions le choix était entre 100 et 140, nous avons tous affirmé notre volonté d'arriver à un Conseil à 140.

La proposition que nous faisons aujourd'hui va très loin dans la mesure où c'est la première fois depuis que la Communauté Urbaine existe qu'autant de communes sont représentées dans le Conseil puisque nous étions 63 communes représentées en 1983, nous serons 68 communes représentées dès que cet accord sera avalisé par l'ensemble des Conseils Municipaux de cette Communauté, 68 communes, 79 % des communes représentées, et je dois ajouter que c'est 24 de plus que si nous étions restés à 100.

Ceci montre notre volonté commune d'essayer d'impliquer directement dans cette assemblée au 2ème degré le maximum de communes, près de 80 %, de cette Communauté Urbaine de Lille.

Si nous étions restés à 100, seules 44 communes auraient été représentées, c'est-à-dire qu'on aurait laissé de côté la moitié des communes de la Communauté Urbaine, il n'y en a que 20 % qui ne siègeront pas à qualité membres du Conseil de Communauté, cette fois-ci dans le Conseil.

En ce qui concerne la raison pour laquelle nous sommes arrivés à représenter 68 communes, elle est simple.

En application des quotients qu'évoquait Monsieur MAUROY tout à l'heure, les grandes villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq devaient avoir respectivement 22, 14, 12 et 8 sièges. Dans la dernière phase des négociations, parce que l'ensemble des Maires ont donné leur accord, les Maires concernés notamment – je crois qu'il faut le souligner ici et saluer cette contribution à l'accord – ces 4 villes ont renoncé :

- pour Lille à 2 de ses sièges,
- pour Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq à 1 de leurs sièges afin de les rendre aux collèges des petites communes, ce qui permet effectivement de rendre concrète la participation d'un plus grand nombre de communes possible à la Communauté Urbaine.

Outre cette particularité, la délibération que nous vous proposons aujourd'hui en comporte une autre qui s'inscrit, elle aussi, dans cette volonté de prendre en charge ensemble et vite – parce qu'il est nécessaire d'aller vite – les dossiers du développement communautaire, c'est que la loi nous permet et même nous conduit à proposer que la désignation des Conseillers communautaires sous quotient se fasse par secteur, c'est – à dire qu'on se mette d'accord pour être 140, et il appartient au Préfet ensuite de déterminer des secteurs de communes qui elles-mêmes désignent leurs représentants puisque toutes les communes ne peuvent pas en avoir.

Nous avons décidé tous ensemble, pour éviter ce mois supplémentaire de mise en place de la Communauté Urbaine, de donner nous mêmes, au niveau des groupes de Maires, des groupes politiques de Maires à la Communauté, les villes qui seraient ou ne seraient pas représentées.

Et dans cette délibération les sièges sont déjà affectés aux villes qui devront être représentées avec l'accord de l'ensemble des groupes politiques de la Communauté.

Cela signifie que l'on gagne effectivement un mois, que l'on peut même gagner davantage par rapport au calendrier ordinaire qui aurait dû être celui de mise en place de la Communauté Urbaine de Lille.

Cet accord qui vous est proposé me semble donc être un bon accord, un accord qui était indispensable au vu du double constat que j'évoquais tout à l'heure, un accord qui est assorti à la fois d'orientations programmatiques sur lesquelles je ne reviens pas puisque j'en ai dit quelques mots tout à l'heure, et d'un certain nombre de propositions de règles de fonctionnement, règles qui privilégient l'information, qui privilégient la transparence, qui privilégient la capacité de tous les élus de contribuer à la politique de cet établissement public.

Enfin, c'est en cela aussi que cet accord est historique, mais c'est une histoire que ne fait que s'amplifier, le Conseil de Communauté, on l'a trop peu fait remarquer, était vraiment conçu comme une assemblée de deuxième degré, mais elle ne fonctionnait pas ainsi. Conçue comme une assemblée de 2ème degré car on ne trouve aucune collectivité territoriale en France dans laquelle on puisse dénombrer parmi les Vice-Présidents à la fois des hommes ou des femmes qui appartiennent à l'UDF, au RPR, au parti communiste, au parti socialiste, et aux non-inscrits, c'était le cas de la Communauté Urbaine de Lille.

Cette volonté d'associer les différentes composantes politiques dans une assemblée au 2ème degré nous la formalisons dans cet accord en disant que pour respecter le suffrage universel qui a conduit, comme cela a déjà été dit, au résultat des élections municipales, mais pour prendre en compte la nécessité d'aborder l'ensemble de ces problèmes nous convenons d'une répartition de l'exécutif du Conseil de Communauté Urbaine qui prévoit que le Président sera socialiste, la moitié des Vice-Présidents seront issus de la gauche, 2 de l'UDF, 2 du RPR et de 2 du GADEC.

C'est donc un accord global que certains appelaient de leur vœu ; c'est un accord qui nous permettra, d'ici quelques semaines, d'être en ordre de marche à la Communauté ; c'est surtout un accord qui nous place dans un état d'esprit constructif, état d'esprit qui nous permette d'aller de l'avant, de saisir effectivement toutes les chances qui s'offrent et s'offriront à la Métropole, à la Communauté Urbaine et à la Région dans les mois et les années qui viennent.

Voilà, Monsieur le Maire, sur la présentation de cette proposition d'accord.

Monsieur le Maire – Très bien, je vous remercie.

Madame MATTIGHELLO.

Mme MATTIGHELLO – Le groupe communiste se félicite de la possibilité offerte à 68 communes d'être représentées à la Communauté Urbaine de Lille à travers un accord amiable amenant le nombre de 100 à 140 délégués.

Il faut dire d'ailleurs que depuis longtemps nous nous battons pour qu'il en soit ainsi. C'est un plus pour la démocratie, et nous nous en satisfaisons.

Néanmoins, une chose nous gêne ce soir : c'est que dans l'accord qui nous est présenté, vous y avez inclus un paragraphe qui fait référence à un programme commun signé par le parti socialiste et la droite, présenté d'ailleurs à la presse hier, sur lequel aucune discussion n'a eu lieu avec les communistes, et sur lequel notre groupe n'a eu mot à dire.

Vous comprendrez bien que nous ne pouvons nous prononcer sur l'intégralité de ce texte, et nous proposons au Conseil un amendement qui est la suppression pure et simple de ce paragraphe, amendement bien sûr soumis au vote.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire – Merci Madame.

Monsieur TURK.

M.TURK – Sur le principe nous étions bien sûr favorable à ce que soit trouvée une solution au problème communautaire, on l'avait d'ailleurs dit publiquement à plusieurs reprises.

Il va de soi aussi que nous étions favorables – et nous le sommes toujours – à une solution à 140, comme l'on dit.

Il est vrai d'ailleurs que nous avons, dans une modeste mesure, un peu participé à ce travail en tant que groupe d'opposition à Lille puisque cela fait passer notre représentation de 5 à 4. C'est difficile pour nous de le faire car nous ne sommes pas aussi nombreux que nous le souhaiterions, mais il est vrai que par rapport à l'intérêt général il nous a paru nécessaire de nous y ranger.

Sur le principe même de l'accord je voudrais dire que s'il fallait choisir un verbe pour définir notre attitude, je dirais que nous le « constatons ». Etant dans l'opposition, nous le « constatons » plus que nous ne l'approuvons ou le contestons. Donc nous le voterons.

Cependant, il y a quelques remarques de forme, de procédure, et peut-être de principe.

Tout d'abord, nous nous sommes trouvés – je le dis parce qu'il est important vis-à-vis de la population que nous expliquions notre position – nous nous sommes trouvés dans une situation où un accord avait été pris entre le parti socialiste et le GADEC ; d'une certaine manière cet accord existait, et même préexistait. Il a donc fallu se déterminer par rapport à lui. C'est donc un petit peu l'attitude qu'a eue la représentation de l'UDF et du RPR.

La deuxième remarque porte sur le principe même d'une candidature unique, car c'est bien de cela dont il s'agit. Ce n'est pas, comme on dit parfois, «ma tasse de thé», je n'ai pas une grande préférence pour une candidature unique, quels que soient les régimes. Je sais qu'ici il ne s'agit pas d'un régime de dictature que nous allons imposer, vous l'avez dit, mais enfin l'idée de candidature unique me surprend toujours un peu.

Pour être clair, j'aurais préféré effectivement que l'on se «compte», comme on dit dans le langage politique. Je pense qu'il n'était pas gênant qu'il y ait une candidature face à la vôtre, quand je dis «la vôtre» c'est celui que sera déterminé par vous-même, de manière que chacun puisse voir ce que l'on représentait.

Troisième remarque (surtout ne prenez pas cela comme une attitude désobligeante par rapport à votre personne) si vous êtes le candidat, Monsieur MAUROY, vous n'êtes pas le candidat de mes rêves. Je tiens à le rappeler quand même. Vous le savez, nous le savons tous les deux, ce n'est pas une attaque et une volonté de polémique. Je rappelle tout de même que si aujourd'hui nous nous trouvons dans la situation de ne pas présenter de candidat contre vous ce n'est pas parce que vous êtes mon candidat préféré c'est parce qu'il se trouve que, visiblement, il n'y a de solution aujourd'hui à la Communauté que dans une solution venant du parti socialiste.

Je souligne l'effort que nous faisons – c'est important de le dire – en acceptant de ne pas présenter de candidat parce que c'est peut-être un moyen d'assurer un consensus permettant de traiter les vrais dossiers. Je crois qu'il était nécessaire de le rappeler afin qu'il n'y ait pas de confusion, ni d'ambiguïté dans l'esprit de nos électeurs.

Petite remarque également sur le plan du vocabulaire et des textes, pour reprendre l'expression de Monsieur ROMAN nous avons affaire à des orientations programmatiques, il m'expliquera le moment venu la différence qu'il fait avec un programme !

Je relève donc qu'il s'agit d'orientations programmatiques, pour moi ce serait plus conditionnel qu'un programme, ce serait donc moins précis.

En tous cas, je note que le texte dit à la 2ème page (je parle non pas de la délibération mais de l'accord politique) «cette programmation (s'agissant du Métro) reste ouverte et sera tranchée par le Conseil de la Communauté Urbaine».

Quand il est dit ensuite : «cette programmation pourrait comprendre...» c'est un exemple que vous évoquez. J'allais vous dire que puisque vous aurez probablement la majorité, et même certainement, c'est ainsi que les choses se feront.

Si je dis cela c'est parce que je considère que sur le plan de la procédure la solution proposée par le parti communiste n'est pas jouable, mais je reconnais que la réserve qui est faite sur le principe me chagrine également. Je voulais donc noter ici qu'il ne faut pas voir dans le vote que nous aurons tout à l'heure, qui sera favorable, il ne faut pas y voir forcément une acceptation de la phrase : «cette programmation pourrait comprendre...» et les paragraphes qui suivent.

Pour l'avenir, puisque nous voterons ce texte, je veux vous dire que cette délibération, cet accord sera désormais notre règle. A la Communauté Urbaine nous considérerons pour notre part, que ce contrat que nous passons tous ensemble doit devenir réglementaire d'une certaine manière. Nous aurons tous à le respecter dans ses données actuelles et dans ses implications prévisibles. Je crois que c'est la seule limite qu'on peut poser aujourd'hui.

La dernière remarque que je voulais faire concerne un élément essentiel que vous avez souligné et sur lequel je vous rejoins tout à fait, à savoir la parité au sein de l'exécutif.

Il est vrai qu'il y a une certaine logique à considérer que dans un système au second degré assurer une parité dans l'exécutif entre la majorité et l'opposition n'est pas aberrant. Cela provient sans doute d'une grande tolérance, chose très différente de ce qui se passe dans les assemblées au premier degré, et je crois que je l'ai dit au premier Conseil Municipal : «vous êtes l'exécutif, et nous, nous ne sommes pas dans l'exécutif».

Sur ce point je crois – je suis même persuadé – que les Vice-Présidents qui nous représenteront sauront à la fois défendre les idées sur lesquelles ils ont été élus au premier degré, mais aussi participer au consensus nécessaire au second degré.

Monsieur le Maire – Merci.

Monsieur PLANCKE.

M. PLANCKE – Monsieur le Maire, nous n'allons pas cacher notre satisfaction de voir que sur le plan de la Communauté Urbaine il y a enfin un accord qui a été trouvé, accord qui permet de débloquent une situation qui était devenue absurde, grotesque, même indigne. Sur cette question du fonctionnement nous approuvons donc l'accord sans réserve.

Sur le contenu du programme, ou des orientations programmatiques (effectivement le distingo est difficile à faire) nous avons apprécié qu'un certain nombre de nos préoccupations soient reprises à savoir par exemple :

- le réexamen complet du dossier des ordures ménagères,
- la volonté de maintenir et de moderniser le Mongy,
- la décision de mettre en oeuvre un plan communautaire de l'habitat.

Nous non plus nous n'avons pas participé, nous n'avons même pas été consultés sur l'élaboration de cet accord qui n'a été négocié que par les représentants des quatre appareils politiques, et non pas, nous le regrettons, par des élus mandatés par leur Conseil.

Cette réserve faite, qui est quand même pour nous une réserve de fond sur la façon de concevoir le fonctionnement de l'assemblée communautaire, nous pensons que cet accord ne sera bon que si toutes les parties se sentent respectées et parties prenantes.

Comme il s'agit, nous le comprenons bien, d'un accord global, nous voterons donc cet accord amiable.

Pour l'avenir, nous souhaitons fermement que tous les Groupes du Conseil Municipal soient pris en compte à leur juste place, y compris dans la répartition des 20 sièges lillois.

Monsieur le Maire – Merci Monsieur PLANCKE.

Monsieur CATESSON.

M. CATESSON – Monsieur le Maire, mes chers collègues, ceux qui se sont réunis pour trouver cet accord ont eu grand mérite de faire un acte de sagesse au service d'une grande ambition collective.

Je dois dire que je félicite tous les négociateurs, Bernard ROMAN qui représente celui qui a discuté pour nous, mais aussi Monsieur DEMONCHAUX, Monsieur DAUBRESSE, Monsieur DHINNIN car ils sont arrivés à la fois à liquider les séquelles d'un passé récent et à surmonter de normaux clivages politiques.

Ils sont arrivés à inclure 140 communes, et comme les uns et les autres ici je m'en réjouis, en trouvant toutefois qu'il faudra que ces petites communes qui ont un rôle extraordinaire à jouer dans notre Métropole, un rôle original, sachent pourquoi elles sont là, pourquoi faire, et qu'on leur dise à quoi elles servent dans une Communauté Urbaine.

Comme dans tout corps vivant ce ne sont pas les plus petits organes qui sont les moins utiles, et je pense que ces petites communes ont des qualités.

Cela me permet de faire une transition.

Nous ne pourrions pas déterminer à quoi sert chaque commune si nous n'avons pas d'ambition, et c'est là que je vais parler du programme qui est joint.

J'approuve ce programme, mais, à mon avis, il est très insuffisant et il faudra aller plus loin.

Je pense que la vie se fait en marchant et nous marcherons ensemble.

En effet, comment ne pas noter, dès le début, qu'il faudra un SDAU, nous n'avons plus de SDAU depuis les années 60, il faudra bien en faire un, c'est là que chacun verra à quoi il sert dans cette grande ville que nous allons construire ensemble.

Quand dans les grands projets à vocation internationale on ne cite pas l'aéroport je suis étonné car encore la réunion des villes jumelées que nous avons faite dimanche dernier prouve bien à quel point les experts de l'aménagement du territoire donnent bien comme critère essentiel d'une grande cité la dimension internationale de son aéroport.

Dans ce texte n'apparaît pas suffisamment – me semble-t-il – la dimension européenne que nous devons avoir. Nous voulons devenir ensemble la 3ème ville de France, nous sommes la seule à être située le long d'une frontière, nous sommes transfrontaliers par nature. Quand j'ai dit par ailleurs que je souhaiterais que siègent des observateurs belges dans notre Communauté Urbaine ce n'est pas pour faire rire, c'est parce que demain nous ne pouvons construire aucun urbanisme sans le faire en bons européens que nous serons tous demain et que nous sommes déjà aujourd'hui, sans demander à nos amis belges de faire les prolongations nécessaires à ce que nous allons penser ensemble, ou à nous de faire les prolongations nécessaires à ce qu'ils pensent déjà.

Quand demain il faudra parler d'un TGV qui passe par Bruxelles, qui va à Cologne, il faudra bien que nous rencontrions les autres.

Par conséquent, s'il est nécessaire que Lille s'ouvre à la Communauté Urbaine, il faut aussi que cette Communauté Urbaine s'ouvre et à la Région et à l'Europe. Et cela je ne le trouve pas en note d'ambiance dans le programme, j'ai la joie, toutefois, de le trouver dans une phrase du communiqué commun qui dit : «si nous savons agir ensemble pour la conduire au rendez-vous de l'Europe».

Ce dont je me félicite c'est qu'il ne s'agit pas justement d'un accord politicien consistant à dire «voilà, il y a 140 sièges, il y en a tant pour vous, tant pour moi», non, on s'est mis d'accord – c'était la grande difficulté – avec un programme politique et une volonté politique, je vous dis qu'il n'est pas à mon avis suffisant mais il faudra aussi demain continuer à avancer. En tous cas, c'est un accord de politique concrète au service des habitants de cette Métropole que nous faisons.

Je crois qu'il y a deux moments dans l'histoire où on fait l'union sacrée.

Le premier c'est quand il y a une guerre, quand on se bat contre quelqu'un.

Le deuxième c'est lorsqu'on a un grand dessein qu'on porte ensemble.

Je dis que ce contrat est un contrat d'union sacrée, tous partis politiques confondus.

Je fais les mêmes réserves que le parti communiste en disant : c'est vrai, je n'ai pas été associé, on pouvait faire mieux, je crois qu'on en discutera ici ensemble demain, dans peu de temps, c'est en tous cas une trame tout à fait satisfaisante.

En conclusion les Radicaux de Gauche, Monsieur le Maire, vont faire un voeu qui semblera personnel mais qui ne l'est pas, c'est celui que demain vous soyez candidat à la présidence de la Communauté Urbaine, chose que vous n'avez pas encore fait jusqu'a présent, pourquoi ?

Je suis comme Monsieur TURK, vous n'êtes pas non plus le candidat de mes rêves, j'aimerais mieux un Président Radical de Gauche, pourquoi pas ? On peut toujours rêver !

M. ROMAN - Lequel ?

(Rires)

M. CATESSON - Il y a des raisons logiques de la politique intérieure française : vous êtes le leader du groupe le plus important, vous êtes le Maire de la ville la plus importante, vous êtes le Premier Secrétaire du parti dominant dans la Communauté. Mais il y a d'autres raisons qui sont celles de votre image internationale, et ce sont surtout celles-là qui me font penser que je souhaiterais que demain vous soyez candidat.

D'abord vous êtes l'ancien Premier Ministre de la France, en tant que tel vous rayonnez bien au-delà de notre petite ville, de notre petite Communauté Urbaine.

Vous êtes ensuite un membre important d'une internationale qui a des correspondances partout, qui a des correspondances dans ces pays avec lesquels nous faisons l'Europe demain, que ce soit en Espagne, que ce soit au Portugal, que ce soit en Allemagne, etc... par conséquent vous avez un dialogue ouvert très facile.

Le troisième élément c'est que vous êtes Président de la Fédération mondiale des villes jumelées, nous avons vu dimanche que là encore cela permet de mettre autour d'une table des gens qui voient un peu plus loin que le bout de notre nez lillois.

Pour toutes ces raisons, en espérant, en souhaitant que vous soyez ce Président de synthèse car nous savons que vous êtes un homme de tolérance, nous savons que vous serez respectueux de tolérances, nous savons que vous aurez avec nous une grande ambition pour faire la Métropole Européenne. En tous cas cette ambition nous l'avons très forte, cheville au coeur, et les Radicaux de Gauche, Monsieur le Maire, mes chers collègues, oeuvreront dans ce sens au sein de la Communauté Urbaine.

Monsieur le Maire - Monsieur CATESSON, je vous remercie, n'attendez pas de moi aujourd'hui que je fasse acte de candidature ; d'abord il faut que la Communauté soit en place, que la majorité qualifiée existe, soit constatée, ensuite il appartiendra au Groupe auquel j'appartiens de se déterminer suivant les règles que vous connaissez, qui sont celles de nombreux Groupes politiques ; mais merci de ce que vous avez dit.

Monsieur COLIN.

M. COLIN – Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je dois dire que je ne partage pas l'enthousiasme consensuel qui règne après des semaines de tractations difficiles.

Je persiste à penser qu'un autre type d'accord était envisageable ; plus intéressant d'un point de vue de gauche.

Lors d'un dernier Conseil Municipal, je m'étais efforcé de distinguer deux types de problèmes : le fonctionnement de la Communauté Urbaine de Lille et les choix politiques nécessaires dans l'agglomération, qui sont de nature différente.

Concernant le premier point : le fonctionnement :

Puisque l'élection au suffrage universel de la Communauté Urbaine est écartée faute de volonté de la majorité parlementaire, il faut trouver un consensus dans la Communauté Urbaine telle qu'elle existe aujourd'hui, une règle du jeu, c'est-à-dire accepter qu'à une majorité de gauche dans les communes corresponde une direction de gauche de la Communauté Urbaine (ou qu'à une majorité de droite corresponde une direction de droite) : associer un maximum de communes ; respecter le pluralisme dans la composition du Conseil et au Bureau de l'Assemblée (le Bureau n'est pas l'exécutif).

J'ai la faiblesse de penser que la plupart des élus de l'agglomération, qu'ils soient de gauche ou de droite, pouvaient trouver un accord sur ces points.

Cela ne conduisait pas fatalement à la recherche d'un consensus sur les choix politiques fondamentaux, au prix de l'adoption d'un programme réduit à quelques bonnes intentions et à une série de propositions d'infra-structures

Et si la majorité de gauche voulait élargir son assise, ce qui est souhaitable, elle pouvait le faire sur la base d'un programme transformateur ambitieux capable de rencontrer l'adhésion ponctuelle de tel ou tel Maire de petites communes, non lié à un parti de droite.

Je crains que la recherche de l'accord sur la répartition des postes de responsabilités n'ait conduit à sacrifier tout ce à quoi aspirent les électeurs lorsqu'ils votent pour des équipes municipales de gauche, parce qu'ils sont confrontés à des problèmes énormes.

Permettez-moi un mot sur le passé, sur notre expérience commune.

Conseiller de la Communauté Urbaine de Lille depuis 1977, j'ai vécu deux expériences.

Dans un premier mandat, j'étais Vice-Président. L'exécutif était alors composé de socialistes et de communistes. La droite était associée au Bureau, mais les Vice-Présidents, c'est-à-dire l'exécutif, reflétaient la seule majorité de gauche. C'était

donc possible de 1971 à 1983. Tout n'était pas parfait, certes, mais il y a eu coopération et il y a eu aussi d'importants débats politiques que les citoyens pouvaient percevoir, sur lesquels ils pouvaient intervenir.

Pour prendre un exemple : lorsque nous avons décidé de porter au maximum le taux de la taxe sur les transports versée par les entreprises, il y a eu débat, droite-gauche. Lorsque nous avons proposé le transport gratuit pour les chômeurs, il y a eu débat, et les organisations syndicales, les associations se sont exprimées.

Puis, en 1983, on nous a proposé un accord du même type que celui dont nous discutons aujourd'hui. Les Vice-Présidents de la Communauté Urbaine sont devenus socialistes, communistes, et de droite, toutes tendances confondues, dans la plus grande ambiguïté ; j'ai été de ceux qui ont refusé cet accord politique de gauche. A l'époque, le débat est resté interne au P.C.F. . Je ne regrette pas mon choix de 1983.

Il me semble que la prétendue dépolitisation des problèmes au nom de «l'esprit communautaire» qu'évoquait à tout propos le Président du groupe communiste à la Communauté Urbaine, et bien d'autres, n'a fait que conduire à ce que l'on sait : les querelles de personnes ou de clochers, la paralysie.

Je regrette que l'expérience n'ait pas suffi !

J'ajouterai quelques interrogations plus actuelles.

Comment les mêmes élus qui refusent au Parlement de modifier la loi Méhaignerie dans l'intérêt des locataires, vont-ils mettre en oeuvre avec la gauche à l'exécutif de la Communauté Urbaine l'effort exceptionnel de lutte contre les exclusions qui serait nécessaire en matière de logement social dans l'agglomération ?

Les mêmes élus qui s'alignent au Parlement (on vient de le voir encore ces derniers jours) sur les positions du Front National en matière d'immigration vont-ils mettre en oeuvre à l'exécutif de la Communauté Urbaine une politique d'accueil des populations immigrées ? Le font-ils à Lambersart ou à Marcq-en-Baroeul ?

Les mêmes élus qui ont pour credo le libéralisme absolu, la seule recherche du profit immédiat pour les entreprises, vont-ils à l'exécutif de la Communauté Urbaine mettre en oeuvre une action économique d'envergure pour freiner la disparition des industries de l'agglomération ? Ou amener les entreprises à prendre en compte les retombées écologiques de leur activité ? Peut-être vont-ils se rapprocher des organisations syndicales ou des associations de l'agglomération pour imaginer des solutions alternatives ?

Poser les questions conduit évidemment aux réponses.

Pour terminer, je dirai que la désaffection est grande dans l'opinion pour la politique. Je ne sais pas si on en mesure toute l'ampleur.

Par exemple, si on ajoute, au plan municipal, la population étrangère interdite de vote, les jeunes qui ne sont pas inscrits, et les abstentions, les équipes municipales sont désormais élues par le tiers, et parfois moins, des électeurs potentiels.

Le renouvellement de la politique est donc nécessaire. Il passe selon nous par la transparence, le débat sur les enjeux, l'intervention démocratique.

Pour notre part, nous refusons d'exploiter le rejet de la politique, même si cela paie électoralement. Ce que nous voulons c'est contribuer modestement à son renouveau. Nous nous refusons de renvoyer dos à dos la droite et la gauche, ou renvoyer dos à dos la droite et le parti socialiste, ce que nous voulons c'est travailler à la rénovation de la gauche

De toute évidence, ce qui nous est proposé aujourd'hui y tourne le dos.

Il est souhaitable que le Président de la Communauté Urbaine de Lille soit un Président de gauche, mais aussi que les conditions soient réunies pour mettre en oeuvre un projet d'agglomération, mobiliser pour changer la vie en faisant reculer les logiques libérales, avec réalisme, mais avec fermeté.

Vous avez compris qu'évidemment je ne voterais pas les propositions qui nous sont soumises.

Monsieur le Maire – Monsieur DEBEYRE.

M. DEBEYRE – Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Personnalités, à l'image de la plupart des Lillois qu'elles représentent – et cela ne vous étonnera pas – en ont depuis longtemps assez de cette triste comédie que représente la Communauté Urbaine, de ses tergiversations, de ses réunions manquées, de ses dossiers bloqués. Nous n'avons pas le droit, en tant que Lillois, d'être fiers de ses résultats.

Depuis de nombreuses années, et malheureusement pour l'avenir économique de cette région, le Nord ne cesse de se déchirer, et la Métropole ne cesse également de se disputer.

C'est pourquoi les Personnalités unanimes se félicitent de l'accord qui a été signé ; d'abord parce que c'est un accord, non pas parce que c'est n'importe quel accord, mais parce que cet accord constitue un résultat positif, et, nous en sommes persuadés, un résultat difficile à obtenir.

Nous serons de ceux qui féliciteront toutes les personnes quelles qu'elles soient, quelle que soit leur couleur politique, qui laissant un peu d'elles-mêmes, de leurs idéologies, de leurs principes, ont voulu cet accord pour le bien des Lillois.

C'est vous dire, Monsieur le Maire, que nous voterons l'accord tel qu'il est, mais nous formons aussi un vœu, c'est qu'étant donné ce triste passé que représente la Communauté Urbaine, non pas que nous ayons l'ambition d'en changer quelque chose, mais tout de même que l'on songe, dans la répartition, à une représentation des Personnalités, nous ne demandons que la proportionnelle, et nous vous en remercions à l'avance.

Monsieur le Maire – Monsieur DEPERNE.

M. DEPERNE – Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Démocrates, bien sûr, se réjouissent de cet accord amiable et de tout ce qu'il implique. Cet accord constitue incontestablement une exception remarquable dans notre paysage politique en ce qui concerne l'exercice du pouvoir.

En effet, la loi majoritaire, la loi de la majorité s'applique partout et les minorités sont toujours exclues de l'exercice des responsabilités.

Les exécutifs des Conseils Généraux ne sont pas élus à la proportionnelle des groupes.

Les exécutifs des Conseils Régionaux ne sont pas élus non plus à la proportionnelle des groupes, et ce malgré une loi de Janvier 1986 votée sous un Gouvernement de gauche qui prévoyait l'élection des Bureaux des Conseils Régionaux à la proportionnelle.

Cette loi a été immédiatement abrogée sous le Gouvernement CHIRAC, sur proposition de Monsieur PASQUA.

D'ailleurs il y a là un paradoxe que je voudrais souligner en réponse à ce que disait Monsieur TURK tout à l'heure. Vous avez raison, Monsieur TURK, mais si vous n'êtes pas associé aux responsabilités au Conseil Régional vous le devez en quelque sorte à Monsieur PASQUA qui a tenu à l'abrogation de cette loi de Janvier 1986.

Et si, maintenant, vous êtes, vous, votre parti, et l'opposition en général, associés aux responsabilités à la Communauté Urbaine vous le devez à la majorité de gauche de cette agglomération.

En ce qui concerne les Démocrates nous considérons que les droits des minorités sont des droits essentiels, qu'il s'agisse des minorités ethniques, c'est le droit de vote des immigrés, ou des minorités politiques, c'est le statut de l'opposition et des minorités ; et nous croyons répondre ainsi à une exigence morale.

Après tout, on a introduit la morale dans la vie économique, dans la vie de l'entreprise, dans la vie sociale, dans la vie internationale aussi, et on a trop souvent l'impression qu'elle est absente de la vie politique. C'est d'ailleurs pourquoi les jeunes, pour qui cette exigence morale est essentielle, jugent la politique archaïque.

Je voudrais dire un mot tout de même, avant qu'elle ne se fasse, de la désignation des délégués.

Certains élus de l'Association des Démocrates me disent que cette désignation sera un test pour notre Association, ce sera un test de crédibilité pour l'Association des Démocrates.

Personnellement, en tant que Secrétaire National, je crois que notre Association a toute sa place dans ces institutions communautaires, et je ne veux pas croire que l'ouverture qui est un mot commode ne soit pas aussi une réalité à Lille.

Je ne veux pas croire non plus que l'Association des Démocrates ne constitue pas un partenaire à part entière du parti socialiste sans la majorité présidentielle.

Je ne veux pas croire enfin non plus que le principe de parité entre les Radicaux de Gauche et l'Association qui semble être de règle au niveau national pour les négociations nationales n'ait pas de sens à Lille. Autrement dit, Monsieur le Maire, la confiance règne !

Monsieur le Maire – Nous avons compris !

(Rires)

Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE – Un point d'ordre, Monsieur le Maire. Ma collègue Annick MATTIGHELLO, au nom du groupe communiste, tout à l'heure, avait demandé d'inscrire un amendement et a demandé au Conseil de se prononcer dessus.

Si je tiens à le rappeler c'est parce qu'en ce qui nous concerne il est important que le Conseil se prononce sur cet amendement, d'autant que l'intervention de ma collègue est en suspens, dans la mesure où on ne connaît pas le vote qui sera fait sur cet amendement elle ne donne pas la totalité de la position du groupe communiste sur l'ensemble des questions.

Si cet amendement est repoussé, elle sera à même de donner l'explication de vote, mais il est nécessaire, l'amendement étant proposé, qu'on dise ce que l'on en fait. Je n'ai entendu aucun des groupes reprendre cette proposition, ni même y faire allusion, on ne sait pas s'ils sont pour ou contre.

Monsieur le Maire – Je ne l'ai pas oublié, j'allais justement le soumettre à l'assemblée, n'ayez pas de crainte de ce genre.

M. ROMAN, vous avez présenté ce projet, avez-vous des observations à faire ?

M. ROMAN – Quelques éléments de réponse.

Pour répondre à la préoccupation évoquée par Madame MATTIGHELLO et Monsieur PLANCKE sur le fait qu'ils n'étaient pas associés, j'ai déjà dit que je trouvais cette remarque tout à fait légitime.

Je fais simplement remarquer que c'est parce que nous étions devant le constat d'échec de la Commission des bons offices, qui en 1983 avait permis d'arriver à un accord, que les socialistes ont pris l'initiative de demander que les représentants des groupes de maires qui faisaient partie de cette commission des bons offices, se rencontrent pour construire les bases d'un accord possible.

Il se trouve qu'il n'y avait ni Maire communiste ni Maire écologiste, et, dans ces conditions, la forme explique les raisons des réserves exprimées aujourd'hui.

Ceci étant dit, si nous n'avions pas fait cela, nous ne serions pas aujourd'hui en train de discuter sur un accord. Il est clair que tout s'opposait dans la constitution même et dans les propositions qui étaient faites dans cette commission d'une trentaine de membres, à la conclusion possible d'un accord.

Tout en comprenant les remarques qui sont faites et les raisons du dépôt de l'amendement, je pense qu'il y a donc une explication objective.

En ce qui concerne l'expression de Monsieur COLIN, c'est peut-être une différence d'approche de ce que doit être la Communauté Urbaine de Lille, mais certainement pas une différence d'approche des problèmes de fond.

Je dois dire que rien n'a empêché l'équipe municipale sortante, malgré les difficultés qui existaient au sein du Conseil de Communauté, de mener une véritable politique de gauche en ce qui concerne l'action sociale liée au logement, une politique de gauche citée en exemple et reprise en application dans un certain nombre de communes aujourd'hui.

Rien n'altère mes sentiments et mes convictions dans le fait que j'ai participé à la construction de cet accord pour la mise en place de la Communauté Urbaine de Lille.

Si l'objectif est de mener une politique qui corresponde à nos engagements, et s'il a été possible de relever entre 1977 et 1983 le versement Transport, et bien dans les orientations programmatiques qui sont là, qui sont les engagements des groupes qui l'ont signé, il y a, Monsieur COLIN, l'augmentation immédiate du versement Transport à 1,75 %.

Je n'ai à aucun moment l'impression de mettre en cause à la fois mes convictions et mes engagements.

Par contre (l'explication est peut-être là sur la différence entre l'exercice de 1977 et celui de 1983) vouloir construire aujourd'hui une grande Métropole dont chacun sait qu'elle s'appuie sur deux versants – le versant lillois et le versant Roubaix-Tourcoing – vouloir le faire en excluant les décisions, quelle que soit sa couleur politique (je suis d'autant plus à l'aise de le dire aujourd'hui que j'ai dit avant les élections municipales) serait une gageure. En tous cas, ce serait se mettre dans une situation où on se prive de tous les moyens du développement de cette Communauté, de cette Métropole. Je pense en disant cela non pas forcément à la couleur politique du Maire de Roubaix mais aux habitants de la ville de Roubaix qui sont les habitants de cette Métropole, de cette Communauté.

Le passé doit effectivement nous servir de leçon et cette délibération est la façon d'en tirer les conséquences.

Quant à Monsieur TURK, je termine là-dessus, puisqu'il a fait état d'une phase des négociations en disant que l'intergroupe s'était retrouvé face à un accord entre le parti socialiste et le GADEC, c'est vrai, mais la proposition des socialistes avait été faite à l'intergroupe et au GADEC, ce n'est que la faute de l'intergroupe s'il a attendu que le GADEC réponde avant de formaliser sa décision.

Je me suis retrouvé dans une réunion où aussi on m'a dit : "il y en a un qui a répondu, pas l'autre, que fait-on ?"

On ne va pas refaire l'histoire. L'intergroupe a fait un effort, effectivement vous l'avez souligné en décidant de ne pas présenter de candidat. Tout le monde a fait des efforts, Monsieur TURK, sinon, là encore, nous ne serions pas ici en Conseil Municipal.

Il a fallu chercher le point d'accord, il était loin d'être trouvé lors de notre première rencontre, il fallait que les uns et les autres fassent un pas, et les uns et les autres ont fait un pas.

Vous avez fait des efforts, nous avons fait des efforts, ils ont fait des efforts, et nous réussirons.

Monsieur le Maire – Merci

Monsieur CATESSON

M. CATESSON – Simplement une explication de vote sur l'amendement communiste.

Au fond, dans la forme, je suis tout à fait d'accord avec les communistes, c'est vrai qu'on a là un texte programme qui, si on le prenait au pied de la lettre, ne peut satisfaire pleinement ni les uns, ni les autres, j'ai donné en ce qui me concerne certaines raisons.

Je lis le texte :

«De plus, en vue d'assurer une collaboration intercommunale effective, les Conseils Municipaux conviennent d'un accord d'ensemble sur l'organisation et le fonctionnement des institutions communautaires, le programme d'action de la mandature et la mise en place de l'exécutif».

Bien entendu on se rapporte à un document, je l'ai sous les yeux : «Communauté Urbaine de Lille Orientation pour un programme communautaire 1989-1995». C'est donc bien dans l'esprit de ce titre «orientation pour un programme communautaire» que je prends le document et la délibération.

Il est évident que le temps est trop court pour l'examiner au mot par mot, mais s'il s'agit d'une orientation c'est bien volontiers que nous signons cette délibération, c'est dans cet esprit que je l'entends.

C'est pourquoi je dis à mes amis communistes que je ne voterai pas leur amendement, les Radicaux ne voteront pas leur amendement, tout en comprenant très bien leurs réserves, et en leur disant que pour eux ils votent une délibération qui est une orientation de programme et non pas un programme stricto sensu.

Monsieur le Maire – Bien

Je crois que nous venons d'avoir une excellente discussion, les points de vues ont été exprimés.

Je dirai d'abord à Monsieur TURK que j'ai apprécié son intervention, s'il est dans l'état d'esprit de garder son quant à soi, je pense que je suis exactement dans le même état d'esprit, ainsi que ceux de mes amis qui se sont exprimés.

Nous avons mené un combat au niveau des Municipales, nous étions les uns et les autres avec ce que nous croyions être notre vérité, en tous les cas notre identité, ce que nous ne saurions abandonner au niveau de la Communauté Urbaine, encore que nous ayons le devoir de faire en sorte que cette Communauté Urbaine puisse fonctionner.

Je crois que l'accord qui vous est soumis n'est pas un accord politique contre des forces politiques, ce sont des personnalités, des élus qui vont l'être au 2ème degré qui oublient sans doute un peu la politique compte tenu de l'obligation qui leur est faite de mener à bien l'avenir de la Métropole, et qui doivent le faire dans la coopération.

Vous avez fait un peu d'humour en ce qui concerne la liste unique, et après vous vous êtes félicité qu'on puisse avoir une parité 6-6, mais il est compréhensible que dès lors qu'on a cette parité il est indispensable d'inclure le Président dans l'accord général. Autrement on laisse au hasard une Communauté qui aura un Président de gauche, ou un Président de droite, ce qui ne serait pas normal puisqu'il y avait une majorité de gauche. Cela a été toute la discussion, et toute la difficulté.

Quant à l'observation de Madame MATTIGHELLO, que Monsieur COLIN a reprise, je comprends tout à fait qu'ils ne soient pas satisfaits dès lors qu'ils n'ont pas pu discuter du programme.

Il n'y a qu'une explication – Monsieur ROMAN l'a suggérée – c'est l'extraordinaire difficulté dans laquelle les uns et les autres se sont trouvés.

Sans doute y-a-t-il là des dispositions à prendre par le législateur. Je ne suis pas du tout satisfait de la manière dont se met en place une Communauté.

Très franchement cette partie de bras de fer à laquelle nous venons de participer, me laisse des sentiments mitigés.

En tous cas, je vois bien quelles dispositions le législateur devrait prendre pour régler ce problème de la mise en place d'une Communauté Urbaine. Quand on se trouve dans la situation précise dans laquelle nous étions il est extrêmement difficile de pouvoir délibérer avec une réunion des Maires, avec un Président qui entend arrêter sa façon de faire. Il y eut des changements de camp résultant d'une situation qui était insolite.

Il a fallu que nous menions cette opération avec beaucoup de calme, beaucoup de détermination, avec la volonté de savoir attendre.

Il était bien légitime que les petites communes veuillent maintenir à 140, le nombre des délégués.

Il était bien légitime que les socialistes qui pensaient avoir 2 ou 3 voix de majorité sur 100 sièges veuillent faire un effort pour les petites communes mais pas au point de créer un renversement de majorité.

Je trouve tout à fait normal que vous ne soyez pas satisfaits, mais très franchement si on avait fait des tables rondes pour discuter du programme c'était prendre des orientations avant terme. Nous aurons la possibilité d'en discuter très largement au cours des 6 ans qui viennent.

Avec un programme complètement libellé par les uns et les autres, et à appliquer stricto-sensu, on aurait eu une espèce de Communauté empaquetée. Ce ne sera pas cela, il y aura des discussions à partir des orientations.

Je ne veux pas aller plus loin, mais si on entrait dans le détail du programme vous vous apercevriez qu'il recèle beaucoup de subtilités.

Par contre, Monsieur COLIN, je ne suis pas du tout d'accord avec votre façon de vous exprimer sur la Communauté Urbaine. Vous êtes un homme de gauche, je suis un homme de gauche. Franchement, lorsqu'on veut servir les intérêts de Lille, peut-on imaginer que l'on puisse conduire la Communauté en excluant de grandes villes comme Roubaix, ou Tourcoing ? Ce n'est pas possible.

Dans un scrutin au suffrage universel vous vous présentez devant les électeurs, ils choisissent, c'est simple.

Mais pour une élection au 2ème degré, je dois dire que je suis incapable de concevoir l'avenir de la Métropole du Nord en excluant par exemple Roubaix, dont je sais pourtant que le maire est dans l'opposition.

Pendant des années nous avons connu la bataille des versants qui s'étaient constitués en structures, où tout cela nous a-t-il menés ?

Pensez-vous qu'à l'heure de l'Europe on puisse perpétuer des querelles de ce genre ?

Croyez-vous que ceux qui ont voté pour notre liste s'attendent à ce que nous éliminions Roubaix ?

Pensez-vous que ce soit cela la Communauté Urbaine ?

A la Communauté Urbaine nous devons assumer nos responsabilités qui découlent de notre engagement politique.

Notre engagement politique ne doit pas nous conduire à imposer notre credo mais à tenir compte des aspirations de tous. Je ne peux pas imaginer l'avenir du Centre international de Lille et me fermer aux nécessités du développement des autres villes.

Agir ainsi prouverait tout simplement que nous pouvons avoir de bonnes idées politiques mais que nous sommes inaptes à conduire de grandes villes, une grande Métropole, or il s'agit de la seconde agglomération française, à égalité avec Lyon.

J'ai vécu maintenant plusieurs exercices communautaires, ou bien les majorités n'existent pas, ou elles sont infinitésimales. Vous savez fort bien que notre majorité de 2 voix était relative et que nous aurions pu avoir bien des surprises au moment de voter, tout le monde le sait, c'est pourquoi les tractations ont duré aussi longtemps.

Il a bien fallu en sortir : déclarer la Communauté «ingouvernable» c'était étaler notre impuissance. Déjà les commentaires, les articles de la Presse Nationale sur Lille durant ces semaines n'ont pas fait de bien à Lille, non plus qu'à la Métropole.

Au bout de la longue attente les autres ont su sortir de leur bois non pas avec des fusils, mais avec une volonté de nous entendre.

L'accord que nous vous proposons n'est pas autre chose. Si je tiens à mon identité, ceux qui ont signé l'accord avec nous tiennent aussi à la leur, ce qui sera respecté au niveau de la Communauté Urbaine mais il n'empêche qu'il faudra travailler ensemble.

Je rappelle que nous ne sommes même pas une collectivité territoriale, nous sommes un établissement public pour gérer à partir de ce qu'a donné le suffrage des villes et qui doit nécessairement travailler dans la coopération.

Il fallait souligner : au cours de ces 6 ans durant lesquels nous allons travailler ensemble nous allons devoir coopérer avec les autres villes.

Le métro qui part de la gare centrale de Lille doit bien arriver quelque part, il ne peut pas s'arrêter à la limite d'une commune. C'est toute la différence entre la gestion communale et la gestion nationale ; il existe une réalité, on est très différent mais on prend les mêmes trains, nos enfants se retrouvent ensemble et on vit ensemble. On est là sur un bout de territoire, il faut bien que chacun ne campe pas sur ses positions politiques mais que tous s'entendent pour organiser la vie de tous les jours et surtout donner un avenir à l'ensemble de nos villes et à la Métropole.

Excusez-moi d'insister de la sorte mais je crois que c'est fondamental, autrement nous allons nous installer dans l'incompréhension. Je ne peux pas imaginer qu'il ne puisse pas y avoir demain un Président de la Communauté qui ne s'efforce pas d'être vraiment le Président de tous, et de traduire par conséquent des intérêts divergents, sans gommer son identité ; je le dis quel qu'il soit c'est ce qu'il faudra attendre du Président autrement où irions-nous ? Au niveau de la Communauté c'est une exigence supérieure.

Vous vous êtes exprimés les uns et les autres, nous allons pouvoir passer au vote.

Il y a d'abord l'amendement de Madame MATTIGHELLO.

Nous vous avons entendue et comprise, vous avez dit : nous votons le texte de la délibération qui nous est proposée mais en demandant la suppression de l'avant-dernier paragraphe :

«De plus, en vue d'assurer une collaboration intercommunale effective, les Conseils Municipaux conviennent d'un accord d'ensemble sur l'organisation et le fonctionnement des institutions communautaires, le programme d'action de la mandature et la mise en place de l'exécutif».

C'est bien cela ?

Madame MATTIGHELLO – D'accord.

Monsieur le Maire – Monsieur TURK.

M. TURK – Comme je l'ai dit tout à l'heure, en ce qui concerne le texte de la délibération nous le votons, chacun l'avait compris.

Quant à l'amendement communiste nous allons nous abstenir sur ce point pour une raison de procédure très simple. Il est vrai que ce que disent les communistes a un fond de vérité en tant que procédure ; mais il est vrai aussi, comme vous l'avez rappelé, qu'on ne peut pas commencer à disséquer ce texte.

Par rigueur intellectuelle on s'abstient pour des raisons de procédure sur le vote de l'amendement communiste, mais nous votons, bien entendu, la totalité de la délibération.

Monsieur le Maire – Bien. Vous vous abstenez.

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN – Pour les raisons que j'ai indiquées, si le texte n'est pas voté dans son intégralité, sans aucun amendement ajouté, la délibération ne sera pas valable.

Pour qu'elle soit valable il faut que nous suivions, au niveau de nos groupes politiques, les décisions qui ont été prises par nos groupes politiques. En tous cas, si l'U.D.F. et le R.P.R. ne se rangent pas à cette discipline, le groupe socialiste s'y rangera et votera donc contre cet amendement.

Monsieur le Maire – Les choses sont claires.

D'autres déclarations.

Il n'y en a pas, nous allons voter.

Ceux qui sont pour l'amendement ? (le groupe communiste)

Contre ? (le groupe socialiste, les Personnalités, le représentant du M.R.G. et le représentant de l'association des Démocrates)

Abstentions ? (les Membres de l'Opposition et le représentant du mouvement des Rénovateurs)

L'amendement est donc repoussé.

Madame MATTIGHELLO.

Mme MATTIGHELLO – Tenant compte de ce qui a été dit au préalable, maintenant je vais donner l'explication du vote.

Suite au refus d'une majorité qui se dégage contre la proposition d'amendement du groupe communiste, un examen impartial démontre, après les élections municipales, que la gauche est majoritaire dans l'agglomération lilloise, il est donc possible d'y mener une politique de gauche au service de toute la population.

Une politique de gauche passe avant tout par le développement économique basé sur des activités productives et la lutte contre la spéculation financière.

Au niveau de la communauté Urbaine, une politique de gauche c'est une politique foncière préservant la construction équilibrée des logements H.L.M., d'équipement et d'accession à la propriété pour les ménages, contre la spéculation.

Une politique de gauche c'est préserver le service public, c'est négocier avec les sociétés privées : la TRU, la SEN, la COMELI, les tarifs de l'enlèvement des ordures ménagères, de l'eau, des transports, et revenir à la gratuité pour les chômeurs.

Une politique de gauche c'est vendre à juste prix, et non brader les terrains publics pour l'implantation d'activités, c'est décourager la course à l'argent.

Une politique de gauche c'est gérer les Offices H.L.M. en exigeant des crédits de l'Etat, en modérant les loyers et les charges, en évitant les recours coûteux aux huissiers.

Une politique de gauche c'est enfin modérer la fiscalité locale sur les ménages en refusant de payer les charges qui incombent à l'Etat : surcoût par exemple du T.G.V., ou du métro, etc...

Au-delà des grands discours sur la place de l'agglomération dans l'Europe, certains voudraient mettre la C.U.D.L., ses moyens financiers et humains, au service de quelques projets liés à l'affairisme et ce, bien sûr, au détriment de toutes les compétences que la C.U.D.L. se doit d'assumer mieux encore.

Nous réaffirmons notre volonté d'une majorité de gauche à la C.U.D.L., chose possible, je le rappelle, après les résultats des élections municipales.

Le chemin pris de la recomposition politique de l'agglomération lilloise est le calque de ce qui se fait déjà au Gouvernement, et cela ne laisse rien présager de bon pour le million d'habitants concernés par la C.U.D.L.

C'est pourquoi le groupe communiste ne peut pas approuver la déclaration commune du P.S. et de la droite, et donc s'abstiendra.

Monsieur le Maire – Merci Madame

Y a-t-il d'autres déclarations ?

Il n'y en a pas. Par conséquent, je mets aux voix la délibération qui vous est proposée, telle qu'elle est rédigée.

Que ceux qui sont d'accord pour la voter le manifestent en levant la main ?

(le groupe socialiste, les Personnalités, le représentant du M.R.G., le représentant de l'Association des Démocrates, les Membres de l'Opposition)

Avis contraire ? (néant)

Abstention ? (le groupe communiste et le représentant du mouvement des Rénovateurs)

Je vous remercie. Le texte est donc adopté

La séance est levée.

(Séance levée à 20 heures 30).

**N° 89/270 Communauté Urbaine de Lille – Renouvellement du Conseil
Application de l'article L 165-26 – du Code des Communes
Proposition d'accord amiable.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Des termes des Articles L 165-25 1° et L 165-26 du Code des Communes tels qu'ils résultent de la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, il ressort, en cas d'accord amiable sur la répartition des sièges, que le nombre des délégués composant le Conseil de Communauté Urbaine de Lille passe de 100 à 140.

La répartition amiable des sièges, pour se réaliser, doit recueillir l'accord des 2/3 au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant plus des 3/4 de la population totale de celles-ci, ou des 3/4 des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant plus des 2/3 de la population totale.

Par ailleurs, le 2ème alinéa de l'article L 165-26 introduit une clause de sauvegarde en faveur des communes les plus peuplées afin de compenser partiellement la perte de poids relative qu'elles subissent du fait de l'augmentation du nombre de délégués dans la mesure où la répartition à l'amiable des sièges est moins favorable pour celles-ci que la mise en jeu du système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, tel que le prévoit l'article L 165-28 II du Code des Communes.

Faute d'accord amiable, seules 26 communes seraient représentées directement, les 60 autres se partageant 18 sièges.

Afin

- de permettre une représentation directe d'un maximum de communes
- d'assurer autant que possible une répartition proportionnelle à la population tout en respectant la clause de sauvegarde, il vous est proposé la répartition des sièges suivante :

Les communes énumérées ci-dessous dont la population est supérieure au quotient de la population communautaire par 140 se voient attribuer un nombre de sièges égal au rapport entier entre la population et le quotient, corrigé en tant que de besoin par application de la clause de sauvegarde dont il a été fait mention :

Toutefois par exception à ces principes et en vue d'améliorer encore la présence des communes moins peuplées, les plus grandes villes conviennent par délibération explicite de renoncer, pour la Ville de Lille à 2 sièges, pour celles de Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq à 1 des sièges qui leur reviendrait en application de ces principes

- Lille	20 sièges
- Roubaix	13 sièges
- Tourcoing	11 sièges
- Villeneuve d'Ascq	7 sièges
- Wattrelos	5 sièges
- Marcq-en-Baroeul	4 sièges
- Lambersart	4 sièges
- Lomme	4 sièges
- Mons-en-Baroeul	3 sièges
- Armentières	3 sièges
- La Madeleine	2 sièges
- Hem	2 sièges
- Loos	2 sièges
- Croix	2 sièges
- Ronchin	2 sièges
- Fâches-Thumesnil	2 sièges
- Halluin	2 sièges
- Wasquehal	2 sièges
- Haubourdin	1 siège

- Wattignies	1 siège
- Seclin	1 siège
- Mouvaux	1 siège
- Roncq	1 siège
- Lys-lez-Lannoy	1 siège
- Comines	1 siège
- Bondues	1 siège
- Saint André	1 siège
- Marquette	1 siège
- Neuville	1 siège
- Leers	1 siège
- Wambrechies	1 siège
- Houplines	1 siège

Les communes suivantes se voient attribuer un siège :

- Anstaing
- Baisieux
- Bousbecque
- Chereng
- Emmerin
- Ennetières en Weppes
- Erquinghem Lys
- Fournes-en-Weppes
- Frelinghien
- Fretin
- Hallennes-les-Haubourdin
- Hantay
- Herlies
- Houplin-Ancoisne
- La Bassée
- La Chapelle d'Armentières
- Lesquin
- Lezennes
- Linselles
- Lompret
- Pérenchies
- Péronne en Mélançois
- Prêmesques
- Quesnoy-sur-Deûle
- Sainghin-en-Mélançois
- Sainghin-en-Weppes
- Salomé
- Santes
- Sequedin
- Templemars
- Toufflers
- Tressin

- Verlinghem
- Wavrin
- Werwicq Sud
- Willems

Ce système permet ainsi la représentation directe de 68 communes.

De plus, en vue d'assurer une collaboration intercommunale effective, les conseils municipaux conviennent d'un accord d'ensemble sur l'organisation et le fonctionnement des institutions communautaires, le programme d'action de la mandature et la mise en place de l'exécutif.

Dans ces conditions, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'accord amiable tel qu'exposé ci-dessus.

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE

ORIENTATION POUR UN PROGRAMME COMMUNAUTAIRE 1989-1995 :

DEVELOPPEMENT ET EQUILIBRE

La desserte de notre agglomération par les TGV internationaux lui offre une chance unique de s'affirmer comme métropole européenne, à la condition qu'elle sache associer à son développement toutes ses composantes, et donc garantir à l'ensemble des communes qui la constituent une véritable participation à son expansion.

Chacun a bien conscience que la réussite de cette ambition collective appelle un effort exceptionnel de cohésion, une dynamique nouvelle et la volonté clairement exprimée d'un équilibre harmonieux. C'est dans cet esprit que paraissent indissociables d'un arrangement global entre les municipalités de la CUDL pour la prochaine mandature à la fois un accord amiable pour la constitution de l'assemblée communautaire, un compromis réaliste sur la composition et le fonctionnement de l'exécutif et un engagement commun sur les priorités d'un programme dont les maîtres mots seront développement et équilibre.

Sans entrer dans un catalogue exhaustif des missions de l'Etablissement public communautaire, il paraît clair que les orientations suivantes s'imposent comme des éléments essentiels d'une stratégie commune de gestion et d'aménagement.

1) Maintenir à un haut niveau de service public l'exercice des compétences intercommunales de la CUDL.

Ces fonctions classiques garantissent en effet à toutes les communes, quelle que soit leur taille, le respect de leurs légitimes intérêts : c'est pourquoi elles doivent être exercées dans un esprit constant de concertation et d'équité entre toutes les parties prenantes.

1e) Voirie et assainissement

L'ensemble des crédits de travaux non subventionnés (entretien et investissement) doit être maintenu au plus haut niveau global (intégrant les crédits d'enveloppes ordinaires et particulières), et être réparti sur la base de critères transparents qui seront adaptés aux différentes missions communautaires : maintenance et valorisation du patrimoine, transit, développement urbain et rénovation, etc.

Pour l'assainissement, parallèlement aux travaux d'accompagnement de la voirie, doit être défini pour le mandat un programme d'ensemble des opérations prioritaires dont la sélection résultera d'un recensement objectif des besoins.

2e) Ordures ménagères et résidus

Les choix nouveaux interviendront après un réexamen complet, tant en matière de collecte que d'élimination, qui prendra en compte à la fois les besoins exprimés, les exigences d'environnement et les avancées technologiques

3e) Transports en commun.

L'extension du réseau en site propre par le développement du métro et la modernisation du tramway doit s'accompagner d'une meilleure desserte pour rabattre la demande diffuse sur les grands axes. Cette rationalisation du maillage, passera notamment par le recours à des solutions innovantes qui ajustent de façon souple l'offre de transports aux besoins ponctuels exprimés par les usagers.

4e) Urbanisme et logement

La gestion du P.O.S. doit préserver l'autorité des documents d'urbanisme encadrée par des procédures d'ordre public. Mais elle peut perdre son caractère de sanction définitive si à la révision majeure de début de mandat est associée en cours de mandat une procédure de révision mineure qui permette de satisfaire les opportunités nouvelles, qu'elles soient d'intérêt communautaire général ou au contraire d'intérêt local sans retombées sur l'équilibre d'ensemble.

Parallèlement, la mise en oeuvre d'un Plan Communautaire de l'Habitat, intégrant les opérations de rénovation des quartiers dégradés et la prise en compte des demandes plus diffuses, appelle la mise en place d'une procédure spécifique de concertation (notamment sur les attributions de P.L.A.) entre les Mairies dans le cadre des secteurs d'urbanisme dont le nombre pourrait être porté à quatre.

II) Faire aboutir les grands projets qui seront les vecteurs du dynamisme de la Métropole.

Si la volonté commune publiquement exprimée des intéressés et l'existence d'une majorité de fait issue des élections municipales garantissent le déblocage des grands dossiers de l'aménagement communautaire, l'importance des enjeux pour l'ensemble de la métropole rend souhaitable la recherche d'un consensus d'ensemble. Si les

contradictions sont inévitables et légitimes dans une agglomération aussi diverse que la nôtre, des solutions équitables apparaissent désormais clairement et aucune tergiversation ne doit plus désormais entraver l'élan collectif.

1e) Le passage du TGV

Chance décisive pour notre avenir commun, il ne peut souffrir aucun retard par rapport aux échéances européennes. La position de la Communauté doit donc être définie dans un esprit à la fois de responsabilité en regard des enjeux, et de traitement satisfaisant de l'environnement des populations.

Ainsi conviendra-t'il de faire valoir avec détermination auprès de la SNCF que les aménagements techniques indispensables pour la traversée des communes de Saint-André, Lambersart et Lompret ne sauraient être moins bien traités que ne l'ont été des difficultés du même ordre en d'autres points du territoire national, en particulier par la réalisation de solution enterrée dans la traversée des communes concernées. La récupération des économies permises du fait du tracé choisi par la SNCF permettra de mettre en oeuvre des solutions raisonnables, que la communauté pourrait aussi accepter d'accompagner.

2e) Une programmation réaliste et équilibrée de la ligne n° 2 du métro

A l'arrivée des TGV doit correspondre la mise en oeuvre rapide d'un programme efficace de liaisons entre les différents pôles d'activités et zones d'urbanisation de l'agglomération.

Dans le cadre des engagements pris par l'Etat, et répondant dans les meilleurs délais aux sollicitations du Ministère des Transports, la nouvelle Assemblée Communautaire se donnera les moyens de mener à bien dans les six ans de ce mandat une première phase d'investissements qui tout en demeurant financièrement réaliste permette une amélioration très importante du niveau de service offert aux usagers. Cette programmation qui peut être mise en oeuvre sans nouveau retard tiendra compte du fait que la question du tracé de la liaison entre Lille et Roubaix/Tourcoing reste ouverte et sera tranchée par le Conseil de CUDL dès lors que cette phase pourra être mise en oeuvre. Cette programmation pourrait comprendre

- la réalisation du tronçon métro Tourcoing-Roubaix avec les ajustements nécessaires pour permettre, d'une part, une exploitation fonctionnelle autonome dans l'attente de l'achèvement de la liaison avec Lille, d'autre part l'interconnection ultérieure d'une antenne vers Wattrelos.

- le prolongement de la ligne N°1 bis depuis la gare SNCF jusque Mons-en-Baroeul, assurant avec une station particulière la desserte de la gare TGV.

- le maintien dans les meilleures conditions de la liaison par tramway de Tourcoing et Roubaix avec Lille, qui implique le transfert à la gare TGV de l'interconnection avec le métro.

Dans ce cadre, d'autres économies peuvent être recherchées avec les communes concernées, tant sur la longueur de la ligne ou le nombre de stations réalisées dans cette phase, que sur les solutions techniques et financières (viaduc, participation des communes, etc). La dépense globale pour ces six années pourrait être ainsi ramenée à environ 4 milliards de F.

3e) Le développement coordonné des grands projets à vocation internationale.

Dans le respect de ses compétences, la communauté mettra en oeuvre les procédures les plus efficaces pour soutenir les initiatives de tous les acteurs du développement, notamment par le développement :

- du centre d'affaires à Lille autour des gares,
- du centre de la communication à Roubaix,
- du pôle logistique de Tourcoing - Vallée de la Lys,
- de la Technopole de Villeneuve d'Ascq

III) Se donner les moyens techniques et budgétaires de la solidarité communautaire

Les contraintes financières rigoureuses ne permettent plus que les choix indispensables soient abordés au coup par coup : le respect des priorités définies plus haut (maintien à un haut niveau des fonctions intercommunales, financement des grands projets) nécessitera une nouvelle avancée dans les moyens techniques et budgétaires mis en oeuvre pour garantir un équilibre harmonieux entre les 86 communes de la CUDL.

1e) Dégager dans des conditions raisonnables les moyens de financement

La définition d'objectifs prioritaires ambitieux exige que pour le reste soient retenus les choix les plus rigoureux et les solutions techniques les plus performantes.

Entre autres exemples, le financement du programme ligne N° 2 illustrera ce partage indispensable des efforts entre tous les partenaires, qui exclut facilité ou privilège à l'avantage d'un seul. Outre la subvention de l'Etat, il reposera sur

- le relèvement immédiat à 1,75 % du versement transport,
- l'affectation des recettes communales de taxe professionnelle provenant du métro, et la participation éventuelle des villes aux surcoûts
- la mobilisation des actifs qui ont été mis en réserve pour le métro, et les ressources significatives qui pourront être dégagées sur le budget actuel par une gestion plus serrée et plus moderne (notamment en matière financière et de trésorerie)
- et pour le solde, par un effort fiscal spécifique qui grâce aux sacrifices consentis par les intéressés et à l'abandon de solutions irréalistes pourra demeurer dans des proportions raisonnables et compatibles avec le financement des autres objectifs.

2e) Rechercher de nouvelles formules de péréquation pour renforcer la solidarité.

Par son existence même, la CUDL constitue un instrument de péréquation avantageux pour toutes les communes. Mais l'augmentation des besoins liée aux nouvelles exigences du développement métropolitain appelle sans doute des formules novatrices pour que toute la communauté bénéficie pleinement des retombées de ses pôles les plus dynamiques.

Des moyens de péréquation accrus devront donc être négociés :

- pour que revienne à la Communauté dans des proportions plus équitables les richesses qu'elle a contribué à créer par ses infrastructures (ce qui a été convenu entre les villes bénéficiaires de la TP du métro pouvant sans doute être étendu à d'autres réalisations)

- et plus généralement pour que, de façon progressive et en veillant naturellement à ne pas entraver le dynamisme local, l'augmentation de richesses dans les secteurs déjà les plus favorisés contribue davantage à soutenir le dynamisme communautaire.

Par ces propositions concrètes élaborées dans un esprit de rassemblement sans exclusive, et qui complètent leurs propositions pour la mise en place d'un conseil de 140 membres, les élus municipaux entendent répondre à l'attente qui s'exprime partout pour que la CUDL s'affirme de nouveau comme un outil de coopération intercommunale efficace et pluraliste.

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE

DECLARATION COMMUNE

de Monsieur ROMAN (PS)
Monsieur DAUBRESSE (UDF)
Monsieur DEMONCHAUX (GADEC)
Monsieur DHININ (RPR)

La métropole lilloise est, face à son avenir, riche de promesses pour un million d'hommes et de femmes si nous savons agir ensemble pour la conduire au rendez-vous de l'Europe.

Chacun a bien conscience que la réussite de cette ambition collective appelle un effort exceptionnel de cohésion, une dynamique nouvelle et la volonté clairement exprimée d'un véritable équilibre de la métropole.

Cette volonté et cette cohésion, les quatre groupes de la Communauté Urbaine de Lille ont voulu l'exprimer dans un accord général qui est proposé aujourd'hui à l'ensemble des 86 Conseils Municipaux de la Communauté Urbaine par le Groupe Socialiste, l'UDF, le RPR et le GADEC.

Par cet accord, nous nous engageons avec enthousiasme à gérer tous ensemble la C.U.D.L., sans calcul et sans arrière-pensée comme l'exige la recherche constante de l'intérêt de la métropole tout entière.

- le Conseil sera composé de 140 membres et associera ainsi 68 communes aux décisions de l'Assemblée

- les quatre groupes conviennent d'un Exécutif dont le Président sera socialiste, le Premier Vice-Président UDF/RPR et le troisième Vice-Président GADEC

- l'UDF, le RPR et le GADEC ne présenteront aucune candidature à la Présidence et ne soutiendront aucune candidature contraire aux termes de l'accord

- les douze vice-présidences seront assurées par 6 Conseillers de gauche, 2 UDF, 2 RPR et 2 GADEC

- les quatre groupes ont convenu d'un accord d'ensemble sur l'organisation et le fonctionnement des institutions communautaires et les orientations du programme d'action de la mandature.

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- Application de la règle proportionnelle à la plus forte moyenne dans toutes les instances internes et externes à la CUDL.

- Association des maires non délégués pour lesquels le statut de membre sera sollicité

- Statut aux présidents de groupes

- Création d'une Vice-Présidence dont le titulaire aura pour mission d'apporter à l'exécutif le regard des petites et moyennes communes

- Révision du règlement intérieur dans le but d'améliorer l'information et le processus de décision.

Adopté

Voir compte rendu p. 470